

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 décembre 2023

Numéro Délibération	77/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

Projet de délibération n°89

objet de la délibération : **Marchés publics - Prestations de nettoyage 2023-24 - Avenant n°1 au lot n°2 - Adoption**

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérange VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂ – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂ / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Madame Ghislaine BONNEFILLE rapporte l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des prestations prévues au marché conclu avec la société OPIA – JCS Nettoyage (Siège : 30000 – Agence : 34740), pour les exercices 2023 et 2024, en ce qui concerne le lot n°2 « Lavage des vitres des bâtiments communaux ».

En effet, au regard de la livraison des nouveaux locaux de l'espace Jeunes « Michèle GARCIA », il convient de compléter les missions du prestataire pour prendre en charge le lavage semestriel des vitres, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Il s'en suit un projet d'avenant n°1, tel que joint aux présentes, complétant la DPGF/Annexe financière, fixant le montant de la redevance semestrielle pour le lavage des vitres des nouveaux locaux de l'espace Jeunes « Michèle GARCIA », à 220,00 € H.T. (nouvel article n°14).

L'impact financier de cet avenant, au regard du montant total estimatif initial du marché sur deux ans, soit 4.420,00 € H.T., représente une plus-value de 2 x 220,00 €, soit 440,00 € H.T. (+ 9,9%).

Cette proposition d'avenant a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 27 novembre 2023 à 9h.

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

Je vous propose :

- d'adopter cet avenant n°1 au lot n°2, tel que joint aux présentes, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 011.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



(Handwritten signature in blue ink over the stamp)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne